

EnquÃªte en France sur les biens de trois prÃ©sidents africains

@rib News, 06/05/2009 - Source Reuters Contre l'avis du parquet, un juge d'instruction de Paris a dÃ©cidÃ© mardi d'ouvrir une information judiciaire pour "recel de dÃ©tournement de fonds publics" concernant le patrimoine dÃ©tenu en France par trois prÃ©sidents africains de pays producteurs de pÃ©trole, a-t-on appris mardi auprÃ©s du bureau du procureur. ProcÃ©dure sans prÃ©cÃ©dent, des poursuites sont donc susceptibles d'Ãªtre dÃ©clenchÃ©es concernant les 39 propriÃ©tÃ©s et 70 comptes bancaires dÃ©tenus en France par Omar Bongo, prÃ©sident du Gabon et ses proches, les 24 propriÃ©tÃ©s et 112 comptes bancaires du prÃ©sident du Congo-Brazzaville Denis Sassou-Nguesso.

Le dossier concerne aussi les limousines achetÃ©es Ã Paris pour plus de 4 millions d'euros par le prÃ©sident de la GuinÃ©e Ã©quatoriale, Teodoro Obiang, et ses proches. Cette dÃ©cision, rendue par la doyenne des juges du pÃ¢le financier de Paris FranÃ§oise Dasset aprÃ©s une plainte de l'association Transparency France, devrait cependant faire l'objet d'un appel du parquet. Ce dernier demandait un refus d'informer, jugeant irrecevables les plaintes d'Ã©posÃ©es. Dans ce cas, la chambre de l'instruction devra trancher et dans l'attente de son arrÃªt, il n'y aurait pas d'investigations. L'avocat des plaignants, Me William Bourdon, a cependant saluÃ© la dÃ©cision. "C'est une dÃ©cision sans prÃ©cÃ©dent parce que c'est la premiÃ¨re fois qu'une enquÃªte judiciaire est ouverte concernant le dÃ©tournement d'argent public imputÃ© Ã des chefs d'Etats en exercice. Est dÃ©sormais possible l'identification et la poursuite de ceux qui, inlassablement et sournoisement, appauvrissent leurs pays", a-t-il dit. A ses yeux, la dÃ©cision met en lumiÃ¨re l'inanitiÃ© du projet de l'ElysÃ©e de supprimer le juge d'instruction. "Si le juge d'instruction Ã©tait supprimÃ© dans ce pays, une telle enquÃªte n'aurait jamais eu une chance d'aboutir. L'appel est probable et le parquet devra alors assumer d'apparaÃªtre comme ce qu'il est, le bras armÃ© de la raison d'Etat", a-t-il ajoutÃ©. La juge a acceptÃ© la plainte d'Ã©posÃ©e en dÃ©cembre par l'association Transparency International France, qui a selon elle le droit juridiquement d'agir, mais non celle d'un citoyen gabonais, GrÃ©gory Gbwa Mintsa, qu'elle juge irrecevable. Les biens ont d'Ã©jÃ Ã©tÃ© minutieusement inventoriÃ©s par la police financiÃ¨re parisienne en 2007 dans une enquÃªte prÃ©liminaire. Mais le procureur avait d'Ã©jÃ classÃ© sans suite cette premiÃ¨re procÃ©dure, estimant alors que l'infraction n'Ã©tait "pas suffisamment caractÃ©risÃ©e". La procÃ©dure se dÃ©roule dans un climat tendu en Afrique, oÃ¹ deux Congolais qui voulaient porter plainte ont renoncÃ© en expliquant avoir reÃ§u des menaces. En janvier, GrÃ©gory Gbwa Mintsa a Ã©tÃ© emprisonnÃ© durant douze jours dans son pays. Me William Bourdon assure qu'un avocat de Paris se disant mandatÃ© par le Gabon est venu lui proposer d'ouvrir un compte bancaire en Suisse bien garni pour son association, Sherpa, associÃ©e Ã la procÃ©dure. Les immeubles cossus du trÃ©sor africain sont devenus encombrants. Un hÃªtel particulier achetÃ© prÃ©s des Champs-Ã©lysÃ©es pour 18,8 millions d'euros par l'Ã©pouse d'Omar Bongo, fille de Denis Sassou-Nguesso, a fait l'objet en 2007 d'un simulacre de "saisie" publique par des militants anticorruption. Les fonds ne peuvent venir, pour les plaignants, des salaires des prÃ©sidents, mais ont forcÃ©ment, Ã leurs yeux, Ã©tÃ© acquis avec de l'argent public dÃ©tournÃ©. Ils soulignent que le procÃ©s Elf Ã Paris en 2003 a dÃ©montrÃ© que les revenus tirÃ©s de l'"or noir" profitent personnellement aux chefs d'Etats en question. Ces derniers nient toute malversation. Mais Omar Bongo n'a pas engagÃ© Ã ce jour les poursuites en diffamation qu'annonÃ§ait son avocat, Me Patrick Maisonneuve. Denis Sassou-Nguesso a assurÃ© qu'il ne possÃ©dait en propre que deux logements en France. Le reste, dÃ©tenu par ses enfants, ne le regarde pas, a-t-il au Figaro en mars.